

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du six novembre deux mil dix-sept

L'an deux mil dix sept et le 6 novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de Conseil de la mairie sous la présidence de Mr GROSSIN Jean, Maire.

Présents : M. GROSSIN Jean, Maire, Mmes : BERRIAU Laure, DAUTREPPE Marie-Bernadette, DUBREUIL Virginie, GUILBAUD Guylène, PONCET Nathalie, Mrs BRETHOMÉ Joseph, DUPÉ Raymond, DUPÉ Frédéric, JOLLY Claude, MORNET Jean-Claude.

Absent excusé : JOLLY Benoit pouvoir à PONCET Nathalie

AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX CONCERNANT L'EXTENSION DE L'ECOLE

Le Conseil accepte les avenants suivants :

- Avenant n°1 au lot 7 (électricité) d'un montant en plus value de 3 183,17 € HT
- Avenant n°1 au lot 4 (revêtements scellés) d'un montant en moins value de 337,11 €

MODIFICATION DU REGLEMENT DES SALLES

Le Conseil, à la majorité, maintient les critères de location des salles communales pour les 31 décembre et 1er janvier.

Le Conseil apporte des précisions sur les modalités de réservations :

- Les réservations des salles se feront à la mairie :

* pour les associations de la commune : 24 mois maximum avant la date de la manifestation de date à date

* pour les particuliers, associations extérieures... : 18 mois maximum avant la date de la manifestation de date à date

- La réservation sera effective après signature du contrat et versement d'arrhes correspondant à 30 % du prix en vigueur au jour de la signature du contrat de location.

- le solde du prix de la location en vigueur au jour de l'évènement sera versé à la remise des clés

- En cas de pré-réservation par messagerie électronique ou téléphone, le contrat devra être signé au plus tard dans les 15 jours.

- En cas d'annulation non communiquée 3 mois au moins avant l'utilisation prévue, le montant des arrhes sera exigible, sauf en cas de force majeure laissé à l'appréciation de la commune.

CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE PARCELLES COMMUNALES A TITRE GRATUIT

Le Conseil municipal décide d'attribuer par convention de mise à disposition à titre gratuit, à compter du 1er décembre 2017, les parcelles suivantes cadastrées :

- A 624 (45 a 80 ca) et A 622 (81 a 20) à M. GUERINEAU Jean-Philippe
- A 1032 (1 ha 2 a 5 ca) à Mrs GUILBAUD Jacques et Patrice
- A 517 (65 a 80 ca) A 518 (63 a 85 ca) et A 525 (pour 39 a 70 ca) à M. FRUCHARD Mathieu
- A 545 (42 a 60 ca) et A 546 (23 a 60) au Gaëc du Grand Domaine

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

Le Conseil approuve la modification des statuts en vue :

- du transfert de la compétence assainissement afin de réunir les conditions nécessaires au maintien de la DGF bonifiée,
- de la prise en compte du nouvel intitulé de certains groupes de compétences.

CONVENTIONS DE GROUPEMENT DE COMMANDES INFORMATIQUES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil :

- approuve le principe de constitution de groupements de commandes pour la passation de marchés publics entre la commune de St Hilaire de Riez en charge de la gestion du service commun "Système d'information", la Communauté de communes et ses communes membres.
- approuve les termes des conventions de groupement de commandes

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES FIXANT L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DEFINITIVE

Le Conseil approuve le rapport de la Commission et prend acte que l'attribution de compensation pour la commune s'élèvera à 44.333,88 €.

ADMISSION EN NON VALEUR - BUDGET ASSAINISSEMENT

L'état de non valeur établi par Mr le Trésorier de St Gilles X de Vie concernant des redevances assainissement 2015-2016 est admis pour un montant total de 146,71 €.

TRAVAUX DE DESAMIANTAGE ET DE DEMOLITION POUR L'EXTENSION DE LA MAIRIE

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise CTCV de St Hilaire de Riez pour les travaux de désamiantage et l'entreprise Perrocheau-Dupé du Fenouiller pour les travaux de démolition.

En mairie, le 10 novembre 2017

Le Maire,
Jean GROSSIN